

Le conseil de communauté s'est réuni salle polyvalente de SAINT JEAN TROLIMON, le **jeudi 20 juin 2012** à 18 h 30, sous la présidence de M. STANZEL.

M. AUGÉ souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et évoque 3 dossiers d'actualité :

- le P.L.U. (révision générale partielle) que la commune souhaite voir aboutir en début d'année 2014,
- la réforme des rythmes scolaires que la commune appliquera dès septembre 2013,
- la mise en valeur du calvaire de Tronoën en liaison avec l'association des 7 calvaires monumentaux de Bretagne; la mise en lumière (polychromie) sera faite début août sur 4 soirées. Il remercie la communauté de communes de soutenir cette manifestation à hauteur de 5.000 €.

Le Président fait procéder à l'appel.

Sont présents :

COMBRIT	M. GAONAC'H, Mme MELANGE.
GUILVINEC	MM. BRUNOT, GUIRRIEC, LE BALC'H et TANNEAU.
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN et NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. MEHU, Mme ZAMUNER.
PENMARC'H	MM. GUICHAOUA, LE NY, PEOC'H, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL.
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. LE COQ, LUCAS et TIRILLY.
PLOMEUR	MM. SOURON et GARREC.
PONT-L'ABBE	Mme BLANCHET, M. COUÏC, LE FLOCH, Mme MELL, MM. PAUBERT et BERNARD.
SAINTE JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme LE BERRE.
TREGUENNEC	M. FLAGEUL.
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DUPRE (COMBRIT) à M. GAONAC'H; M. OLIVIER (PENMARC'H) à M. GUICHAOUA; Mme LAZARD (PENMARC'H) à M. LE NY; M. BOUCHER (TREGUENNEC) à M. FLAGEUL; M. BINET (PONT-L'ABBE) à Mme MELL; Mme LE BERRE (PONT-L'ABBE) à Mme BLANCHET.

Absents excusés suppléés :

M. LOUSSOUARN (COMBRIT) par Mme MELANGE; Mme LAURENT (PLOMEUR) par M. GARREC; M. PIETE (LOCTUDY) par Mme ZAMUNER ; M. CANEVET (PONT-L'ABBE) par M. BERNARD.

Absent excusé :

M. LAOUENAN (LOCTUDY).

Assistent également à la réunion :

M. LE COSSEC (SAINT JEAN TROLIMON), M. LE CORRE (TREMEOC) conseillers suppléants.
Mmes DIDYMUS, FEAT, LE GAL, MM. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité.

Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	41

Le conseil accepte la candidature de M. Jean-René CARIOU en qualité de secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le compte-rendu de la dernière séance a été diffusé courant mai; il demande au conseil s'il y a des modifications souhaitées. Il n'y a pas d'observations; le compte-rendu du conseil de communauté du 2 mai 2013 est considéré comme adopté.

Convention avec Foncier de Bretagne
--

Le Président présente cette convention.

M. COUÏC, maire, se déclare satisfait de voir la communauté de communes conventionner, sa commune est intéressée pour une réhabilitation de friches. D'autres ont fait appel à l'Etablissement Public Foncier.

Mme ZAMUNER souhaite savoir quelle est la contribution du pays bigouden sud au financement de l'E.P.F. M. STANZEL répond que la somme figure sur les avis d'imposition.

Le président demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec Foncier de Bretagne;

Accord unanime du conseil.

Baux relatifs au commerce de TREMEOC et au logement attenant

M. COUÏC explique que les travaux s'achèvent cette semaine pour le commerce et le logement attenant.

Il convient de faire deux baux avec Mme LE ROY et M. LE BEUX, les preneurs, l'un pour le commerce sur une durée de 9 ans, l'autre pour le logement sur une durée de 3 ans. Ces baux pourraient prendre effet à compter du 1^{er} juillet.

Le commerce accueillera une épicerie, un dépôt de pain, un bar, une salle pour des groupes, une fabrication de pizzas (voire de petite restauration), sans doute quelques activités annexes complémentaires (relais colis ...).

Il avait été convenu avec les preneurs que le loyer global pourrait être de :

- 9 000, 00 €, hors taxe sur la valeur ajoutée, la première année
- 10 500,00 €, hors taxe sur la valeur ajoutée, la seconde année
- 12 000,00 €, hors taxe sur la valeur ajoutée à partir de la troisième année.

Le loyer est ensuite indexé sur l'indice national du coût de la construction. Il sera ventilé, après avis du Service des Domaines, entre les deux baux.

Le loyer du commerce, incluant la mise à disposition d'une licence IV, sera assujetti à la TVA, tandis que le loyer du logement sera garanti par la commune de TREMEOC.

Mme LE ROY et M. LE BEUX souhaitent s'engager à acquérir l'ensemble à l'issue des neuf années.

Le vice-Président en charge du développement économique demande au conseil de se prononcer sur le contenu des baux et d'en confier leur mise au point à Me STEPHAN, notaire à PONT-L'ABBE.

Accord à l'unanimité.

Le Président rappelle que, dans ce projet, *«la CCPBS a investi fortement et espère que les Trémécois joueront le jeu»*.

Assujettissement à la TVA du budget du portage de repas au 1er janvier 2013

Mme QUEFFELEC donne lecture du rapport et explique que cela ne change rien pour les usagers du service. Il s'agit avant tout d'une question comptable qui ne change pas les équilibres budgétaires ; la communauté paiera et récupèrera de la T.V.A.

Accord unanime du conseil.

Modification du tableau des effectifs communautaires

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation.

Trois postes de vacataires au portage de repas vont pouvoir être pérennisés.

Accord unanime du conseil.

Rapport annuel sur l'eau

A la demande du Président et en l'absence de M. PIETE, vice-Président, excusé, Mme DIDYMUS, ingénieure, présente le rapport eau de la collectivité en s'appuyant sur le powerpoint en annexe.

A l'issue de cette présentation, le Président demande s'il y a des questions ; il n'y en a pas si ce n'est une information sur le remplacement de compteur.

M. STANZEL note qu'en 2012, il n'y a pas eu de problème d'approvisionnement et qu'il n'y en aura sans doute pas en 2013 non plus. Le Président indique que, malgré tout, on n'oublie pas la question de la recherche d'une ressource d'appoint en lien avec OUESCO. Il relève la baisse de la consommation des particuliers ce qui reflète sans doute les effets de la crise mais surtout une prise de conscience d'une ressource à préserver.

Le Président remercie Mme BUANNIC, Mme QUEFFELEC et les membres de la commission solidarité-eau pour le travail de cette commission.

M. COUÏC intervient sur la sécurité de l'approvisionnement; il évoque deux pistes : la gestion économe des eaux de process et la nécessité de pouvoir pallier une pollution accidentelle du plan d'eau. En qualité de président de OUESCO, il a demandé une analyse de risques; il apparaît que ceux-ci sont très faibles. Il convient néanmoins de les considérer au regard des ressources d'appoint à trouver ou des interconnexions.

Le conseil donne acte de la présentation de ce rapport.

(19 h 30 : arrivée de M. LE DREAU; Départ de Mme QUEFFELEC – le nombre de votants (41) est inchangé).

Rapport annuel sur les déchets

M. DUBOURG, responsable des services techniques, présente ce dossier au travers d'un powerpoint en annexe.

M. LUCAS pose la question de la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes dans les déchèteries.

M. SOURON répond que si, à PLOMEUR, il y a un peu de retard à cause des difficultés d'acquisition du foncier, les travaux à PLOBANNALEC seront entrepris après l'été et ceux de COMBRIT à suivre.

Le Président est satisfait de voir l'usine de Lezinadou retrouver un mode de fonctionnement normal. Elle sera officiellement inaugurée la semaine prochaine.
Il rappelle les grandes difficultés rencontrées par la CCPBS à cause du BRS où, indique-t-il, *le contentieux n'est pas encore soldé.*

M. STANZEL évoque également le projet d'extension de l'ISDnd de TREMEOC et l'étude à venir sur la mutualisation des unités de traitement du sud Finistère.

M. BERNARD interroge le Président sur la convention de partenariat avec la CHPB concernant les déchèteries. Le Président répond que la libre circulation des gens et des biens est possible entre le haut et le sud. Ainsi les habitants du pays bigouden sud peuvent utiliser la déchèterie de PLONEOUR-LANVERN et ceux du haut pays bigouden, celles du pays bigouden sud.

Liaison L.G.V.

M. STANZEL, suite à l'article paru dans Ouest-France ce matin, souhaite proposer un nouveau texte au conseil de communauté. Il diffère de celui transcrit dans le rapport de présentation.

Il en est donné lecture :

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a pris connaissance de la proposition de la commission « mobilité 21 » reportant à « après 2030 » la desserte LGV de Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Le Pays Bigouden Sud, territoire périphérique, considère que cette proposition représente une double peine pour ses entreprises qui doivent supporter par ailleurs l'écotaxe sur les transports routiers, et un frein au développement des activités fortement dépendantes des transports notamment l'agroalimentaire et le tourisme.

En conséquence, la CCPBS demande avec la plus grande fermeté de reconsidérer ce délai, dans une optique d'aménagement du territoire, pour que le rail redevienne attractif pour les professionnels et les habitants de l'ouest de la Bretagne.

M. COUÏC qui a participé ce jour à la séance plénière du conseil général évoque l'émotion soulevée par cette proposition de la commission mobilité 21. Il rappelle les propos du sénateur, François MARC, concernant la contribution financière du département dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat. Il estime que le contrat signé doit être respecté. Il rappelle que le CG29 a accepté de financer une partie du tronçon CONNERE-RENNES dans l'espoir d'une desserte plus rapide des territoires au-delà de RENNES. Il ne faudrait pas que ce financement corresponde à des fonds perdus pour les contribuables finistériens.

Le vœu proposé par le Président est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 00.

A PONT-L'ABBE, le 21 juin 2013.

Le secrétaire de séance,
JEAN-RENE CARIOU

Le Président,
JEAN-PAUL STANZEL